

Prise de position de l'Association Alzheimer Suisse concernant l'augmentation de la contribution pour la prévention générale des maladies

En vertu de l'art. 20 LAMal, une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré obligatoire au sens de la présente loi. A la demande de la Fondation Promotion Santé Suisse, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) propose d'augmenter la contribution du supplément de prime LAMal de 20 à 30 centimes par mois et par personne (2017) et de 30 à 40 centimes (2018). Ces moyens serviront prioritairement à mettre en place des mesures dans les domaines suivants: santé psychique, prévention et promotion de la santé dans les soins de santé et prévention chez les personnes âgées.

L'Association Alzheimer Suisse soutient cette augmentation ainsi que la façon de fixer les priorités dans l'utilisation de ces moyens. Elle considère cette augmentation comme un minimum absolu en vue d'atteindre les champs d'action stratégiques prévus. Parallèlement, elle s'engage expressément à ce que la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence soient incluses dans les domaines soutenus de façon prioritaire. Il arrive souvent que les démences soient traitées en parent pauvre en matière de prévention et n'apparaissent pas dans les stratégies et programmes existants (par ex. la stratégie MNT). Or, il ne s'agit pas uniquement de prévention (primaire) au sens étroit, mais encore du fait de sensibiliser les personnes potentiellement concernées (et en particulier les personnes d'un certain âge) afin qu'elles reconnaissent les signes annonciateurs d'une démence. De même, l'accès au dépistage et à l'évaluation diagnostique doit être garanti et les mesures de soutien des personnes concernées et de leurs proches doivent être efficaces. Ces mesures permettent de mieux sauvegarder les ressources existantes et d'éviter l'émergence de maladies secondaires. Il est vrai que ces mesures font partie de la stratégie nationale en matière de démence, or, elles ne sont pas assorties de moyens spécifiques à l'échelon fédéral.

En matière de renforcement de la prévention dans les soins de santé, l'Association Alzheimer Suisse estime que le rôle des organisations de patients doit être soutenu de façon ciblée et durable par un montant fixe. Par ailleurs, l'association considère qu'il est important que des projets de recherche en matière de prévention soient également partie intégrante de la démarche. Il est en effet essentiel de générer des connaissances dans ce domaine afin de pouvoir mener une prévention axée sur les connaissances. L'association s'engage en faveur d'une procédure simplifiée en matière d'allocation des moyens aux projets afin d'éviter en particulier que la procédure pèse trop fortement sur les petites organisations. Elle estime par ailleurs qu'une autorité devrait être chargée de répartir les fonds (critères, clé de répartition).